



**Mémoire présenté dans le cadre du projet de construction de l'usine
AP50 du complexe Jonquière à Saguenay**

Par le :

**Conseil régional de l'environnement et du développement durable du
Saguenay-Lac-Saint-Jean**

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Décembre 2010

1. Mise en contexte

Rio Tinto Alcan projette de construire une nouvelle aluminerie de technologie de type AP50. L'usine serait située dans l'arrondissement de Jonquière de la Ville de Saguenay, à l'emplacement de l'actuelle aluminerie d'Arvida du complexe Jonquière. L'usine Arvida serait démantelée au fur et à mesure de l'avancement des travaux de construction. La réalisation du projet s'étalerait sur trois phases de construction, soit une première phase pilote de 63 000 tonnes métriques (d'aluminium) par année, une deuxième phase de 167 000 tonnes métriques par année, et une troisième phase de 230 000 tonnes métriques par année. Il faut souligner que la phase I du projet, considérée comme l'usine pilote, a déjà été autorisée le 21 janvier 2008 par un certificat d'autorisation émis en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

En ce qui concerne le calendrier des travaux, l'étude d'impact mentionne que dans le contexte du ralentissement économique mondial, Rio Tinto Alcan réduira le rythme de ses investissements. Les échéanciers du projet seraient donc à réviser. Cependant, Rio Tinto Alcan maintiendrait ses engagements tels qu'annoncés en décembre 2006. Selon le promoteur, les trois phases de construction représenteraient un investissement de l'ordre de 3,6 milliards de dollars.

2. Présentation du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le CREDD est un organisme non gouvernemental à but non lucratif qui existe depuis 1973. Il agit à titre d'interlocuteur régional privilégié auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour la concertation en matière d'environnement, d'éducation relative à l'environnement et pour la promotion du développement durable. Le CREDD est membre du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec. Le CREDD siège sur le comité de voisinage lié à l'implantation de l'usine AP50.

3. Commentaires généraux

En tant qu'organisme voué à la protection de l'environnement, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean est préoccupé par les retombées possiblement négatives que

pourraient avoir la construction de ce complexe en ce qui concerne les dommages causés à l'environnement. Le CREDD croit que ce projet, lors de sa phase d'opération, aura des impacts au niveau des rejets atmosphériques; de plus, l'organisation est inquiète des impacts susceptibles d'affecter la qualité de l'eau et la santé des citoyens lors des phases de construction et d'exploitation de l'usine.

Bien qu'étant créateur d'emplois pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le projet générera tout de même une quantité non négligeable de rejets atmosphériques. Cette nouvelle technologie produira 460 000 tonnes métriques d'aluminium lorsque l'usine aura atteint sa productivité maximale, soit après la phase III des travaux. En produisant une plus grande quantité d'aluminium, les rejets seront donc plus importants.

RTA s'est engagé à effectuer un programme de surveillance des travaux de construction ainsi qu'un programme de surveillance et de suivi environnemental pour la phase exploitation. Pour la multinationale, ces outils constituent un élément clé du système de gestion environnementale. La surveillance environnementale en période de construction sera assurée par la firme de génie conseil responsable du chantier. En période d'exploitation, la surveillance environnementale sera inspirée et réalisée en conformité avec les exigences techniques de l'« *Attestation d'assainissement en milieu industriel, Références techniques pour le secteur de l'aluminium, Première attestation d'assainissement* » du MDDEP. Lors de l'exploitation, toutes les données recueillies lors de la surveillance et du suivi seront transmises au MDDEP.

Recommandations

- Le plan de gestion environnementale doit être appliqué rigoureusement;
- Le Comité de voisinage doit être maintenu;
- Rio Tinto Alcan doit s'engager à répondre aux préoccupations du milieu;
- Les données des mesures recueillies lors de la surveillance et le suivi doivent être disponibles sur demande.

4. Commentaires spécifiques

4.1 Qualité de l'air

L'étude d'impact nous révèle que les composantes présentes dans les émissions atmosphériques produites sont le dioxyde de soufre (SO₂), le fluorure d'hydrogène (HF), le monoxyde de carbone (CO), les matières particulaires totales (PMT) (PM_{2.5}) et le benzo(a)pyrène (B(a)P), un indicateur pour les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Un modèle mathématique de dispersion atmosphérique a été utilisé pour estimer les concentrations maximales de divers contaminants dans l'air. Il ne faut pas oublier que les données demeurent hypothétiques et cela représente donc un niveau d'incertitude important. Voici un résumé des simulations obtenues en période d'exploitation :

- Réduction des charges annuelles pour le HF, PMT, PM_{2.5};
- Réduction des concentrations de PMT, PM_{2.5}, CO, SO₂, HF et B(a)P dans l'air ambiant;
- Hausse des émissions de CO;
- Augmentation des émissions de SO₂;
- Réduction significative des charges d'émissions de B(a)P;
- Augmentation des émissions de GES.

Malgré les nombreuses mesures prises pour limiter les émissions, **une plus grande production représente, pour l'ensemble des contaminants, une augmentation de leur présence dans l'air ambiant.** Même si leur concentration est moindre par rapport aux niveaux existants, ils ne demeurent pas moins nocifs pour la santé.

En 2008, les émissions totales de GES au Québec se chiffraient à 82,7 Mt éq. CO₂, **dont 24,7 Mt éq pour le secteur de l'industrie**, soit 29,9 % des émissions totales. Dans ce secteur, les émissions se répartissaient comme suit : 55,5 % provenaient de la consommation énergétique, 43,5 % des procédés industriels et 1,0 % des émissions fugitives et de l'utilisation de solvants et d'autres produits.

Les émissions annuelles totales de CO₂ eq de l'usine AP50 Jonquière à la Phase III sont estimées à 0,92 Mt, soit près de 4% des émissions des GES dans le secteur de l'industrie au Québec.

Recommandations

Émissions atmosphériques

- Un entretien rigoureux des appareils devrait être effectué afin de détecter rapidement tout problème et de maintenir un rendement optimal ;
- RTA doit prendre toutes les mesures nécessaires avant le démarrage de l'usine pilote pour diminuer les émissions de B(a)P produites lors du procédé CPC ;
- Il est primordial d'améliorer de façon continue les pratiques de travail afin de réduire le plus possible les émissions.

Gaz à effet de serre

La consommation énergétique constitue une source importante d'émissions de GES dans le secteur de l'industrie. Dans cette optique, RTA devrait se doter d'un plan d'efficacité énergétique, car diminuer sa consommation correspond à faire des économies.

- Faire l'acquisition d'équipements dernier cri en matière d'efficacité énergétique ;
- Réguler le chauffage et la climatisation ;
- Automatiser les équipements en mode « économe » ;
- Favoriser une bonne utilisation de l'électricité ;
- Réguler le système d'éclairage dans les secteurs appropriés ;
- Offrir un programme de covoiturage aux employés ;
- Limiter la marche au ralenti des véhicules sur le site ;
- Offrir de la formation aux employés sur l'efficacité énergétique afin de diminuer la surconsommation au travail ;
- Effectuer des suivis sur la consommation énergétique et mettre sur pied des programmes d'amélioration continue.

4.2 Qualité des eaux

Selon l'étude d'impact, toutes les précautions seront prises afin de ne pas détériorer la qualité de l'eau. Il est précisé que le rejet des eaux de ruissellement des Phases I et II de l'usine AP50 ne modifiera pas de manière significative la qualité des rejets à l'émissaire B et que la qualité des rejets de l'émissaire A sera de meilleure qualité qu'actuellement pour les eaux de ruissellement de la Phase III. Les eaux de ruissellement du site seront collectées et acheminées vers des bassins de sédimentation.

Recommandations

- Surveillance accrue des émissaires A et B par le biais des stations d'échantillonnage ;
- S'assurer que toutes les eaux de ruissellement sont collectées autant pour la période de construction que d'exploitation ;
- Mise en place d'un programme de réduction de la consommation de l'eau potable pour diminuer le gaspillage ;
- Formation des employés sur une consommation responsable de l'eau potable.

4.3 Santé de la population

La principale source d'émissions de polluants atmosphériques dans les principales villes du Saguenay-Lac-Saint-Jean est d'origine industrielle. La recherche scientifique a démontré que la pollution atmosphérique a des effets néfastes sur la santé cardio-respiratoire des populations. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le taux d'hospitalisations pour certains diagnostics de maladies cardio-respiratoires associés à des facteurs de risque environnementaux de même que les incidences et le taux de mortalité liés à un cancer de l'appareil respiratoire est supérieur à la moyenne québécoise.

Selon les critères proposés par le *Projet de règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (PRAA)* et les normes actuelles du *Règlement sur la qualité de l'atmosphère (RQA)*, on remarque que RTA a présentement et connaîtra des dépassements de certains polluants atmosphériques (PMT, PM_{2.5}, B(a)P) lors des phases I et II. Selon le tableau 1 de l'étude d'impact, les matières

particulaires sont présentement en trop grande concentration dans l'air ambiant et le demeureront durant les phases I et II. Les effets observés sur la santé d'une exposition à long terme de matières particulaires démontrent que la mortalité totale par maladies cardio-pulmonaires et par cancer du poumon augmente en corrélation avec l'augmentation de la concentration. Pour sa part, le B(a)P, qui est un indicateur sur la toxicité de l'ensemble des HAP, est un cancérigène, un initiateur du cancer des poumons. Pour le CREDD, les dépassements des normes RQA et PRAA sont inacceptables compte tenu des dangers pour la santé de la population.

Recommandations

- Faire tous les efforts nécessaires afin d'éviter les dépassements dans les phases de transition ;
- Effectuer la surveillance et le suivi environnemental de manière rigoureuse ;
- RTA doit travailler en amélioration continue afin de réduire ses rejets atmosphériques ;

4.4 Communication

Rio Tinto Alcan a consulté et informé les communautés de la région et s'est efforcé de tenir compte des préoccupations exprimées pour la réalisation de son projet. Selon l'étude d'impact, l'industrie n'agit pas en vase clos ; l'acceptabilité sociale du projet fait partie des conditions nécessaires à sa réalisation. Depuis 2007, la multinationale a mis sur pied un programme de communication dans le but d'informer le public, d'intégrer les préoccupations et de partager les résultats obtenus. Ce programme est composé, entre autres, du comité de voisinage et de divers outils mis à la disposition du public.

Dans cette optique, il est impératif que tous puissent recevoir une information juste et transparente relativement à la qualité de leur milieu de vie qui risque d'être affectée par ce projet.

Recommandations

- Consulter et informer le milieu et s'efforcer de tenir compte des préoccupations émises;
- Maintenir le programme de communication, particulièrement le comité de voisinage et ce après la mise en opération de l'usine AP50;
- Transmettre une copie du rapport annuel de synthèse remis au MDDEP couvrant l'ensemble des données de surveillance et de suivis recueillies au comité de voisinage.

4.5 Socio-économique

Il est évident que les retombées économiques d'un projet d'une telle envergure sont très importantes durant toutes les phases de réalisation. L'impact sur l'emploi est très significatif, autant durant la phase de construction que d'exploitation. L'entreprise a adopté des politiques d'achat local, et a mis sur pied un fonds pour le développement des équipementiers et des entrepreneurs de la région.

Recommandations

- Il est primordial que RTA respecte les mesures d'atténuation mentionnées dans les tableaux 2 et 3 de l'étude d'impact.

5. Conclusion

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, en tant qu'organisme voué à la protection de l'environnement, doit se questionner sur les impacts environnementaux possibles lors de la réalisation d'un projet d'une telle envergure. Même s'il ne s'oppose pas au projet, il considère que Rio Tinto Alcan peut raffiner les mesures qui seront prises afin de diminuer l'apport de contaminants dans l'atmosphère. La multinationale devra, de plus, travailler de pair avec le milieu et faire preuve de transparence. Même si les retombées socio-économiques sont considérables, la santé de notre milieu de vie ainsi que celle des citoyens de notre région ne doit pas être laissée au hasard.